



Les dettes de Tunisair seront rééchelonnées

L'ensemble des accords relatifs à l'échelonnement des dettes de la compagnie aérienne nationale, Tunisair, seront signés vendredi 5 mars 2021. C'est ce qui a été décidé, lors d'une séance de travail, tenue vendredi, sous la présidence du ministre de Transport et de la Logistique, Moez Chakchouk, en présence de représentants des filiales du transporteur national, de l'Office de l'Aviation Civile et des Aéroports (OACA) et de la société TAV Tunisie.

Il a été convenu, également, selon le ministère, de poursuivre l'examen du dossier des dettes de Tunisair, qui avait fait l'objet d'une séance de travail ministérielle le 6 février 2019.

Par ailleurs, la société TAV Tunisie et l'OACA se sont engagés à organiser une rencontre, en urgence, pour examiner les moyens de payer les sommes dues aux agents de l'Office, exerçants au sein de TAV Tunisie.

Les deux établissements examineront, en outre, les modalités de paiement des sommes dues à l'Office, lesquelles ont été fixées, au titre des cotisations sociales, retranchées des salaires des agents de l'OACA, exerçants à la TAV Tunisie.

Source : Web MANAGER Center